

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ  
le : 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

**PRÉSENTS :**

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT  
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir  
à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET),  
S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS  
(pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

**ABSENTE :** N. BOUABDALLAH

**Secrétaire de Séance :** Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 03/FIN03. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise en la forme délibérative l'ensemble des dépenses et recettes d'un exercice.

Les grands équilibres de ce budget primitif 2025 se réaliseront à hauteur de :

- Pour la section de fonctionnement 26 235 227.01 €
- Pour la section d'investissement 20 063 871.51 €

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats provisoires de l'exercice 2024 soit :

En fonctionnement :

- un excédent de la section de fonctionnement 4 383 240.62 €

En investissement :

- un déficit de la section d'investissement de 989 851.87 €

- Restes à Réaliser en dépenses de 1 277 853.13 €

- Restes à Réaliser en recettes de 1 360 847.48 €

Le budget principal 2025 de la Ville a été élaboré selon les orientations présentées en Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), lors du conseil municipal du 04 décembre 2024.

Malgré de nombreuses incertitudes liées au contexte national, la commune maintient le cap de ses investissements liés à la réalisation des grands projets, en maîtrisant le niveau

d'endettement, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et à une forte mobilisation des élus et des services dans la recherche de financements divers.

Ainsi l'épargne brute prévisionnelle dégagée est de 2M929 €.  
L'emprunt prévu est de 1 500 000.00 €.

Le programme de travaux s'élève à 14 429 996.51 € auxquels viennent s'ajouter les restes à réaliser de l'année 2024.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 5 contre, 1 abstention

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le vote du Budget Principal 2025 de la Commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote forme sur chacun des chapitres,

**ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement	26 235 227.01 €
Dépenses et recettes de la section d'investissement	20 063 871.51 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**  
**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

